



Numéro de résolution

Procès-verbal

À UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE RIVIÈRE-DU-LOUP TENUE PAR VISIOCONFÉRENCE EN RAISON DE LA SITUATION ÉPIDÉMIOLOGIQUE, LE LUNDI 20 DÉCEMBRE 2021 À 20 HEURES,

Sont présents: Le maire, monsieur Mario Bastille, le maire suppléant, monsieur Steeve Drapeau, les conseillers, messieurs André Beaulieu, Nelson Lepage, Carl Thériault et les conseillères, mesdames Edith Samson et Chantal Amstad.

Également présents: Le directeur général, monsieur Denis Lagacé, et la greffière, M^e Caroline Desjardins, OMA.

FORMANT QUORUM DUDIT CONSEIL SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR LE MAIRE.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux auditrices et auditeurs.

Rés. n°
516-2021

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par la conseillère Chantal Amstad:

Que ce conseil adopte l'ordre du jour tel que présenté:

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
517-2021

3. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2022

Il est proposé par le conseiller André Beaulieu, appuyé par le conseiller Nelson Lepage:

Que ce conseil adopte les prévisions budgétaires de la ville de Rivière-du-Loup pour l'année financière 2022 annexées à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Rés. n°
518-2021

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

ATTENDU que tous les membres présents de ce conseil ont pris connaissance du programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la ville de Rivière-du-Loup;



Numéro de résolution

Procès-verbal

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Steeve Drapeau, appuyé par le conseiller André Beaulieu:

Que ce conseil adopte le programme triennal d'immobilisations pour les années 2022-2023-2024 de la ville de Rivière-du-Loup annexé à la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. **AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2080 SUR LES TAUX DE TAXATION 2022**

Il est proposé par la , appuyée par la :

ATTENDU l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19)*;

Le conseiller, monsieur André Beaulieu, dépose devant ce conseil le projet de Règlement numéro 2080 relatif aux différents taux de taxation et compensations pour l'année 2022 et donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, il présentera ledit projet de règlement pour adoption.

Le projet de Règlement 2080 est disponible sur le site Internet de la ville et auprès du Service du greffe et des affaires juridiques.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Monsieur le Maire répond aux questions reçues par courriel.

7. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

La greffière,

M^e Caroline Desjardins, OMA

Le maire,

Mario Bastille